

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Portland Garden Anti-Fourmis Boîte Appât/ Mieren Lokdoos/ Ameisen Köderdose

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2021-0012

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0026919-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Botanico Anti-Fourmis Boîte Appât / Mieren Lokdoos/ Ameisen Köderdose
Portland Garden Anti-Fourmis Boîte Appât / Mieren Lokdoos/ Ameisen Köderdose

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	DP Multipurpose Products (Ireland) Limited
	Adresse	Harcourt Centre Harcourt Road, Block 3 D02 A339 Dublin Irlande
Numéro de l'autorisation	BE2021-0012	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0026919-0000	
Date de l'autorisation	30/10/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	29/10/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Dongguan Ryelight Customer products Co Ltd
Adresse du fabricant	Kou Men Jai Industrial Estates II, Humen Town 523898 Guadong Province Chine
Emplacement des sites de fabrication	Kou Men Jai Industrial Estates II, Humen Town 523898 Guadong Province Chine
Nom du fabricant	MYLVA S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sant Galderic, 23 08395 Sant Pol de Mar (Barcelona) Espagne

Nom du fabricant	CTR, Lds.
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Rua de Moçambique, Lotes 23-24-25 2135-325 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Loteamento Industrial da Murteira, Rua de Moçambique, Lotes 23-24-25 2135-325 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	IGO srl.
Adresse du fabricant	Via Palazzo 46, 24061 (BG) Albano Sant'Alessandro Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Palazzo 46, 24061 (BG) Albano Sant'Alessandro Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK))
Adresse du fabricant	Parc d'Affaires de Crécy, 10A rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier-au-Mont-d'Or France
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Endura S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,1

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Non-professionnel

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Station de pâturage avec pesticides à usage général contre les fourmis dans les lieux domestiques.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins

développement)	Stade de développement: Tout stade de vie
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1-2 stations d'appât par pièce, ne pas excéder 1 boîte d'appât par 8m ² Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Station pavillon (capsule en PVC avec film de couverture en aluminium ou capsule en PET/PE/EVOH/PE avec couvercle en PE/ALU/PE/CA) - 5g - 2 ou 4 unités par paquet - Station UFO (capsule PVC avec film de protection en aluminium ou capsule PET/PE/EVOH/PE avec couverture en PE/ALU/PE/CA ou film de couverture en aluminium) - 5g - 2 ou 4 unités par paquet - Station triangulaire (capsule PVC avec film de couverture en aluminium ou capsule PET / PE/EVOH/PE avec couvercle PE/ALU/PE/CA) - 5g - 2 ou 4 unités par paquet - Chambre (station de polystyrole) - 5g - 2 ou 4 unités par paquet - Mini station d'appât pour fourmis (PET/PE/EVOH/PE ou PET/PE/EVOH/PE avec couvercle PE/ALU/PE/CA) ou PVC avec film de couverture en aluminium - 5g - 2, 4 ou 6 unités par paquet - Emballage blister pour fourmi (blister PET/PE/EVOH/PE) - 5g - 2 ou 4 unités par paquet

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Placer le point d'appât sur une surface plane à proximité des nids de fourmis, des sentiers ou des endroits où les fourmis accèdent à la pièce.
- Pour la station Pavillon: Retirer le couvercle transparent protecteur central puis activer l'unité en appuyant fermement sur le dessus de la capsule dans la station d'appât. Placer le poste d'appât dans un endroit protégé de l'humidité.
- Pour les stations UFO/Triangle: Activer l'unité en appuyant fermement sur le bouton rond supérieur de la station d'appât.
- Pour la station Chambre: Pour activer la station d'appât, briser simplement la languette exposée et retirer la du côté de l'appât de la fourmi.
- Pour Ant Bait Mini station: Activer l'unité en la tenant fermement et en utilisant des ciseaux pour couper le mamelon surélevé sur le dessus de la station d'appât. Rincer ensuite les ciseaux.
- Appliquer le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur (par exemple, ne le placer pas sous un radiateur).
- Le produit ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

5.2. Mesures de gestion des risques

POUR UTILISATION UNIQUEMENT COMME INSECTICIDE.
Pour une utilisation en intérieur uniquement.
Empêcher l'accès aux appâts par les enfants et les animaux.
Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
Ne pas utiliser directement sur ou près des aliments, des aliments pour animaux ou des boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec les aliments, les aliments pour animaux, les boissons et les animaux.
Tenir hors de portée des enfants.
Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre.
Ne pas contaminer les plans d'eau ou les cours d'eau avec des produits chimiques ou des contenants usagés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Le produit non utilisé dans son contenant doit être éliminé avec les déchets solides.
Ne forcez pas l'ouverture de la station d'appât

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés immédiatement.
- En cas de contact avec les yeux : enlever les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant plusieurs minutes.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter un médecin immédiatement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé et son emballage en accord avec les réglementations locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 24 mois à température ambiante
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit frais et sec.
- Stocker dans l'emballage commercial.

6. Autres informations

Gestion de la résistance

- Les phrases suivantes doivent apparaître sur l'étiquette:

- En cas d'efficacité réduite ou de développement suspect de résistance, cesser l'utilisation. Il est conseillé à l'utilisateur de contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel.

- Les phrases suivantes sont fournies à titre indicatif uniquement:

- Les traitements doivent être recommandés pour être combinés avec des mesures non chimiques si possible.
- Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et respectez toutes les instructions fournies.
- Il faut tenter d'éliminer complètement les insectes cibles dans les zones infestées.
- Prendre en compte le cycle de vie et les caractéristiques des insectes ciblés. Ciblez les étapes les plus sensibles du cycle de vie de l'organisme nuisible.
- Alternier les traitements avec des produits de modes d'action différents.
- La résistance doit être surveillée de manière continue. Les utilisateurs doivent informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.